



# MINIVOLLEY

## RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

### 2021-2022

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE IMPORTANT A LIRE :**  
**REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE DE L'ANNEE EN COURS**

Mise à jour le 10 juin 2021

## TABLE DES MATIÈRES

Article 1	Catégories d'âge.....	4
Article 2	Composition de l'équipe.....	4
Article 3	Inscription des équipes.....	4
Article 4	Formule de rencontre .....	4
Article 5	Terrain .....	5
Article 6	Filet .....	5
Article 7	Ballon.....	5
Article 8	Substitution.....	6
Article 9	Service.....	6
Article 10	Réception du service .....	6
Article 11	Contacts.....	6
Article 12	Double touche .....	7
Article 13	Contre (bloc).....	7
Article 14	Temps mort.....	7
Article 15	Éthique sportive.....	7
Article 16	Bris d'égalité.....	7
Article 17	Récompenses .....	7



EN TANT QUE QU'ATHLÈTE, ENTRAÎNEUR OU SPECTATEUR DU RSEQ LAC-SAINT-LOUIS,  
MON COMPORTEMENT A UN IMPACT SUR MON ECOLE, MON SPORT, MES COEQUIPIERS,  
MES JOUEURS, MES ADVERSAIRES, MON ENTRAINEUR, MES PARTISANS ET SUR MOI-MEME.

## **PARTICIPER AU SPORT ÉTUDIANT, C'EST :**

### L'ESPRIT SPORTIF

LE RESPECT

LA DIGNITÉ

LE PLAISIR

L'HONNEUR

### **L'ESPRIT SPORTIF... J'Y CROIS**

- Je prends connaissance des règles écrites et non écrites du sport et m'engage à les respecter
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité
- Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs
- J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers car il m'arrive d'en faire également.
- Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Je refuse de gagner ou de perdre par des moyens illégaux et par tricherie

### **LE RESPECT... J'Y CROIS**

- Je considère un adversaire sportif comme étant indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- J'agis en tout temps avec courtoisie et respect envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les marqueurs, les adversaires et les spectateurs.
- Je suis capable de m'exprimer sans utiliser de langage injurieux, agressif ou irrespectueux
- Je respecte les installations de l'école qui m'accueille pour disputer la partie.
- Je respecte mon engagement envers mes coéquipiers, mes entraîneurs et mon équipe jusqu'au bout.

### **LA DIGNITÉ... J'Y CROIS**

- Je fais preuve de sang-froid et maîtrise mes gestes et mes paroles face aux autres participants.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite et j'accepte la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.

### **LE PLAISIR... J'Y CROIS**

- Je joue pour m'amuser d'abord et avant tout.
- Je considère la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'une bannière.

### **L'HONNEUR... J'Y CROIS**

- Je représente mon équipe, mon école et mon instance régionale du RSEQ.
- Je véhicule et projette les valeurs positives de mon sport et de mon école.
- Je fais partie des ambassadeurs de mon école et du RSEQ.

**JE SUIS LE RSEQ.**

**ARTICLE 1 CATEGORIES D'AGE**

Consultez l'annexe 2 de la réglementation administrative pour connaître les catégories d'âge.

**ARTICLE 2 COMPOSITION DE L'EQUIPE**

2.1 Chaque joueur doit être inscrit et admissible selon les articles 2 et 3 de la réglementation administrative régionale.

**2.2 FESTIVAL**

2.2.1 Catégories offertes :  
Minime mixte\*\*  
Moustique féminin et masculin

2.2.2 Composition :  
Nombre minimum : 5  
Nombre maximum : illimité

\*\*L'équipe mixte doit être composée d'au minimum 2 athlètes de chaque sexe

2.2.3 Une équipe qui se présente en nombre insuffisant, qui ne respecte pas le minimum de 2 athlètes de chaque sexe ou sans entraîneur sera considérée comme absente et perdra la ou les parties par forfait.

**2.3 CHAMPIONNAT RÉGIONAL**

2.3.1 Catégories offertes :  
Moustique féminin  
Moustique masculin

2.3.2 Composition :  
Nombre minimum : 5  
Nombre maximum : 8

2.3.3 Une équipe qui se présente en nombre insuffisant ou sans entraîneur sera considérée comme absente et perdra la ou les parties par forfait.

**ARTICLE 3 INSCRIPTION DES EQUIPES**

3.1 Chaque école pourra inscrire une équipe par catégorie. Il sera possible d'inscrire une équipe supplémentaire afin de compléter les pools et si le maximum d'équipes n'est pas déjà atteint. Les écoles devront l'inscrire sur le formulaire d'inscription

3.2 Un joueur ne peut participer à plus d'une (1) équipe. La ou les équipes fautives perdront la ou les parties par forfait et l'entraîneur de cette dernière sera suspendu pour la partie suivante.

**ARTICLE 4 FORMULE DE RENCONTRE**

4.1 Nombre de joueurs sur le terrain : 4

4.2 Chaque équipe mixte doit obligatoirement avoir au minimum un joueur de chaque sexe en tout temps sur le terrain (1 gars + 3 filles, 2 gars + 2 filles, 3 gars + 1 fille).

4.2.1 L'entraîneur est responsable de planifier son alignement et ses rotations de façon à respecter cette règle en tout temps.

4.2.2 Une fois la partie débutée, l'entraîneur ne peut modifier sa rotation. L'équipe qui ne respecte pas la rotation une fois la partie débutée donnera automatiquement un point à l'équipe adverse et perdra la possession du ballon le cas échéant.

- 4.3 Durée de parties
- 4.3.1 MINIME (festival)
- 4.3.1.1 Match : un set de 25 points à durée maximale (plafond à 25 points).
- 4.3.1.3 L'arbitre est la seule et unique personne responsable du temps.
- NOTE : La durée maximale est habituellement de 15 minutes et est déterminée lors de la confection de l'horaire, en fonction du nombre de plateaux, du nombre d'équipes et du nombre de parties à disputer.
- 4.3.2 MOUSTIQUE
- 4.3.2.1 Match de poule : un set de 25 points (plafond à 25 points)
- 4.3.2.2 Éliminatoires
- Quart de finale : **un set** de 25 points (différence de 2 points, plafond à 30 points)
- Demi-finale, finale : deux sets de 25 points (différence de 2 points, plafond à 30 points)
- a) S'il y a égalité après les deux sets (1 victoire pour chaque équipe), les deux équipes devront disputer un troisième set de 15 points (différence de 2 points, plafond à 20 points).
- 4.4 Transmission des résultats
- À la fin de chaque partie, l'entraîneur de l'équipe victorieuse devra valider le pointage inscrit par l'arbitre sur la carte de pointage et le capitaine de cette même équipe devra rapporter la carte de pointage à la table de contrôle.
- 4.5 Retard
- L'équipe qui n'arrive pas à l'heure prévue dispose d'un délai de cinq (5) minutes pour se présenter en uniforme et prête à jouer. Selon la durée maximale établie, les équipes disposeront du temps restant à la plage horaire pour jouer la partie).  
Passé ce délai, l'équipe fautive perd la partie par forfait.

## ARTICLE 5 TERRAIN

- 5.1 Les terrains de badminton double sont utilisés.

## ARTICLE 6 FILET

- 6.1 La hauteur du filet est établie minimalement à 1m90 et au maximum à 2m10.
- 6.2 Un joueur ne peut pas toucher le filet ou franchir complètement la ligne centrale.

## ARTICLE 7 BALLON

MIKASA V5123W-SL (ballon officiel de Volleyball Québec)



**ARTICLE 8 SUBSTITUTION**

- 8.1 Il n'y aucune substitution libre. Elle se fait chaque fois que le joueur arrive à la position du serveur : le joueur sur le banc entre et l'autre sort.
- 8.2 Chaque entraîneur est responsable d'organiser son alignement de joueur de façon à ce que la présence obligatoire sur le terrain soit respectée en tout temps. **(Référence article 4.2)**

**ARTICLE 9 SERVICE**

- 9.1 Le joueur au service doit être derrière la ligne de fond et ses pieds ne peuvent pas traverser ni toucher la ligne.
- 9.1.1 MINIME : le joueur peut servir à l'intérieur de la zone arrière. Le ou les pieds du serveur peuvent toucher à la ligne, mais ne peuvent pas dépasser entièrement la zone.
- 9.2 Le ballon doit être frappé avec une main.
- 9.3 Si le ballon touche le filet, le jeu continu.
- 9.4 Le joueur au service ne peut pas sauter au filet pour attaquer ou contrer.
- 9.5 Nombre maximum de service : un joueur peut faire un maximum de **3 services consécutifs**. Par la suite, l'adversaire reprend possession du ballon sans toutefois faire de point.

**ARTICLE 10 RECEPTION DU SERVICE**

- 10.1 Moustique : la réception du service doit se faire en manchette ou touche. L'équipe qui attrape le ballon perdra automatiquement l'échange.
- 10.2 Minime : la réception du service peut être frappée (touche ou manchette) ou attrapée.

**ARTICLE 11 CONTACTS**

- 11.1 Nombre de contact
- Trois (3) contacts par équipe sont obligatoires avant de faire passer le ballon dans le camp adverse (sauf au contre). L'équipe qui ne réussit pas à faire trois contacts perdra l'échange.
- 11.2 Premier contact (frappe)
- À l'exception de la **réception de service** qui peut être attrapé ou frappé pour la catégorie MINIME (voir article 10.2), le premier contact de chaque échange **doit être frappé** (manchette ou touche).
- 11.3 Deuxième contact (attrape)
- 11.3.1 Le deuxième contact peut être attrapé ou frappé (touche ou manchette).
- 11.3.2 Lorsqu'attrapé, le ballon doit être relancé avec les deux mains, sans hésitation, dans l'axe sagittal et dans un geste continu.
- 11.3.2.1 Le joueur ne peut pas lancer directement le ballon à son coéquipier au niveau de la poitrine.
- 11.3.3 Le joueur ne peut pas jongler avec le ballon avant de faire la passe.
- 11.3.4 Le joueur ne peut pas se déplacer, pivoter ou changer d'appui lorsqu'il est en possession du ballon.
- 11.3.5 Les deux pieds du joueur doivent demeurer au sol : le joueur ne peut donc pas pivoter ou de déplacer pour effectuer la passe. Par conséquent, le joueur ne peut pas effectuer la passer s'il est couché au sol.

- 11.3.6 Si une faute est appelée par l'arbitre, l'équipe fautive perdra l'échange et l'équipe adverse prendra possession du ballon pour effectuer un service.
- 11.4 Troisième contact (frappe)  
Le troisième contact doit être frappé (touche, manchette ou attaque) dans le camp adverse.

**ARTICLE 12 DOUBLE TOUCHE**

- 12.1 La double touche est tolérée dans la mesure où le ballon est dans l'axe du joueur et que la rotation du ballon est minime.
- 12.2 La transport du ballon n'est pas toléré.

**ARTICLE 13 CONTRE (BLOC)**

- 13.1 Le troisième contact peut être contré par l'équipe adverse.
- 13.2 Si le ballon touche le contre et revient dans le camp de l'équipe à l'offensive, cette dernière doit recommencer l'échange en faisant à nouveau trois (3) contacts.
- 13.3 Si le ballon touche le contre et revient dans le camp de l'équipe à la défensive, l'équipe doit également compléter 3 contacts avant de retourner le ballon dans le camp adverse.

**ARTICLE 14 TEMPS MORT**

- 14.1 Chaque équipe dispose d'un temps mort de 30 secondes par set.
- 14.1.1 Dans le cas des sets à durée maximale déterminée, et dans l'unique but d'éviter de gaspiller du temps, le temps utilisé pour un temps mort sera reporté à la fin de la partie.

**ARTICLE 15 ÉTHIQUE SPORTIVE**

- 15.1 L'éthique sportive du RSEQ est applicable en tout temps
- 15.2 Le non-respect pourrait entraîner la perte d'un point pour l'équipe fautive ou l'expulsion du tournoi selon la gravité.

**ARTICLE 16 BRIS D'ÉGALITÉ**

1. Une équipe qui perd une partie par forfait se trouve à la fin des équipes à égalité ;
2. Résultats de la ou des parties entre les équipes à égalité.
3. Différentiel des points entre les équipes à égalité (points pour et points contre)
4. Différentiel des points des équipes à égalité (points pour et points contre) au classement général.

**ARTICLE 17 RECOMPENSES**

- 17.1 Championnat scolaire régional :  
Une bannière est remise à l'équipe qui remportera le championnat pour les catégories représentées.  
Pour chaque catégorie, des médailles sont remises à chacun des membres des équipes qui sont respectivement classées premier, deuxième et troisième (s'il y a lieu).
- 17.2 Festival :  
Dans l'esprit du festival, aucune récompense ne sera remise.